

Reconnue d'utilité publique par décret du 4 décembre 1922

## LIGUE CORSE DE FOOTBALL

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ELECTIVE ET EXTRAORDINAIRE 21 NOVEMBRE 2020

## **MODIFICATION DES STATUTS ART 14.1**

La suppression du poste de président délégué, qui n'existe que si le nombre de licenciés est supérieur à 50000, est imposée par la Fédération.

Nous vous proposons de le remplacer par un poste de vice-président.

ANCIEN TEXTE	NOUVEAU TEXTE
Article 14 Bureau 14.1 Composition	Article 14 Bureau 14.1 Composition
Le Bureau de la Ligue comprend 8 membres :	Le Bureau de la Ligue comprend 8 membres :
- le Président de la Ligue	- le Président de la Ligue
- 1 Président délégué	- 4 Vice-présidents
- 3 Vice-présidents	- 1 Secrétaire Général
- 1 Secrétaire Général	- 1 Secrétaire Général Adjoint
- 1 Secrétaire Général Adjoint	- 1 Trésorier
- 1 Trésorier	

Siège social:

Rue Claude PAPI Lieu-Dit Volpajo 20600 Furiani Tél: 04.95.30.14.90.

Email : secretariat@corse.fff.fr

